



**Fonds des Nations Unies
pour la Population**

**ENQUETE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES
PERSONNES DEPLACEES INTERNES (PDI_s) ET DES
FAMILLES D'ACCUEIL EN REPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE, JUIN 2007**

MANUEL DU CHEF D'EQUIPE

Bangui, Juin 2007

AVANT - PROPOS

Chef d'Equipe, dans le cadre de l'Enquête sur les conditions de vie des Personnes Déplacées Internes et des Familles d'Accueil en République Centrafricaine en 2007, vous êtes recruté pour organiser et contrôler la qualité du travail effectué par les enquêteurs qui vous sont affectés.

Ainsi en qualité de chef d'équipe, vous êtes le meilleur garant de la bonne qualité des informations qui seront recueillies.

Le présent manuel est conçu et rédigé pour vous aider à mieux organiser votre travail et celui de vos agents (enquêteurs, enquêtrices et chauffeur). Il décrit vos différentes tâches sur les points les plus délicats et les méthodes pour contrôler le travail de vos agents et résoudre certaines difficultés qui peuvent se présenter à vous aussi bien sur le plan administratif que technique voir relationnel.

C'est un guide de référence dans l'accomplissement de votre tâche, mais aussi et surtout de document utile et complémentaire à votre formation qui précède l'opération de collecte sur le terrain. N'hésitez pas à le consulter en cas de besoin.

Table des matières

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1	6
1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION	6
1.2 OBJECTIFS	8
1.2.1 OBJECTIF PRINCIPAL	8
1.2.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	8
1.2.3 RESULTATS ATTENDUS.....	9
1.3 METHODOLOGIE DE L'ETUDE	9
1.4 NIVEAUX D'ANALYSE	10
1.5 POPULATION CIBLE	10
1.6 BASE DE SONDAGE	11
1.7 STRATIFICATION.....	11
1.8 ECHANTILLONNAGE	12
1.9. TIRAGE DES UNITES PRIMAIRES ECHANTILLONS: LES AIRES DE DENOMBREMENT.....	12
1.10 FICHE DE DENOMBREMENT DES MENAGES	13
1.11 DENOMBREMENT DES MENAGES	14
1.12 SELECTION DES MENAGES ECHANTILLON	15
CHAPITRE II	16
2.1 ROLE DU CHEF D'EQUIPE	16
2.1.1 RAPPORT AVEC LES EQUIPES DE SUPERVISION.....	16
2.1.2 RAPPORT AVEC LES AGENTS.....	16
CHAPITRE III	18
3.1 LES TACHES DU CHEF D'EQUIPE	18
3.1.1 INSTALLATION DANS LA ZONE D'ENQUETE.....	18
3.1.2 TRAITEMENT DES NON-REPNSES	19
3.2 VERIFICATION DES QUESTIONNAIRES.....	20
3.3 OBSERVATION DES INTERVIEWS.....	21
3.4 CONTROLE DES INTERVIEWS	21
3.5 AUTRES DISPOSITIONS	21

INTRODUCTION

Un des principaux messages de ce Guide est de donner des orientations nécessaires à la mise en oeuvre de la méthodologie pour la collecte des données sur le terrain. Il décrit brièvement la manière à laquelle vous devez organiser les autres membres de votre équipe à savoir les enquêteurs et le chauffeur.. L'expérience des individus qui vivent et qui travaillent dans les communautés où se déroulera l'enquête est indispensable pour la réussite de cette entreprise. Il est donc important de se rappeler que :

- La formation est un processus de communication entre formateur et formé;
- La formation est un processus continu d'amélioration personnelle ;
- Pendant la formation on pose des questions, on soulève des problèmes ou incompréhensions et on discute les points où il existe des différents points de vue ;
- L'observation et la réflexion personnelles pendant le travail dans les communautés constituent un élément important pour le bon déroulement de l'enquête ;
- Le partage des expériences de chacun, ainsi que les leçons apprises par ces expériences, sont essentiels pendant la durée du projet ;
- Les échanges réguliers, c'est-à-dire, les problèmes rencontrés, les éléments de doute et les moyens adoptés pour les résoudre, doivent être partagés à l'Equipe de Coordination de l'étude sur les Personnes Déplacées Internes (PDI) à Bangui tous les jours. Ce feedback journalier est essentiel. On discute les problèmes ensemble et on trouve des solutions ensemble, quand ceci n'est pas possible sur le terrain.

QUESTIONS ET DISCUSSIONS

1. QUI SONT LES PDIs?

Définition des Personnes Déplacées Internes

Selon les principes directeurs du 11 février 1998 relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays, les personnes déplacées sont définies comme des personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situation de violence généralisée, de violations de droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat. Dans le cadre de la présente étude en CAR, on s'intéressera principalement aux PDI des suites des conflits armés de 2002 à nos jours.

Il est à noter que, dans le contexte de la présente enquête, la localité dans laquelle on trouve le déplacé au moment de l'étude est qualifiée de site d'accueil. Ainsi, une personne est qualifiée de déplacée lorsqu'elle a changé de localité de résidence du fait de la crise ou de ses corollaires.

Problèmes à définir ou à identifier les PDIs : les zones grises

Souvent c'est difficile, voire impossible, de distinguer les PDIs de la population parmi laquelle elles se trouvent. Souvent les PDIs elles-mêmes ne veulent pas être identifiées car elles ont peur des possibles conséquences d'insécurité : harcèlement, abus, discrimination, danger de vie, si elles se révèlent d'être originaire de tel et tel lieu, telle et telle ethnie, etc. Donc nous devons traiter les répondants avec beaucoup de sensibilité et de respect pour leurs possibles craintes. S'ils ne veulent pas être interviewés, on n'insiste pas, on note cette décision sur le questionnaire et on passe à la prochaine interview.

Situation des PDIs

Dans les questionnaires il y aura des questions qui demandent aux répondants quand ils ont quitté leur lieu d'origine et suite à quel événement. C'est en analysant les réponses que les superviseurs vont savoir s'il s'agit d'une famille ou d'un individu déplacé, ou pas. Par exemple, si le répondant dit qu'il n'a pas quitté son lieu d'origine, et qu'il est chez soi, nous saurons qu'il ne s'agit pas d'un déplacé. Si le répondant dit qu'il a déjà quitté son lieu d'origine mais il y est rentré, et il se trouve maintenant chez soi, ici, nous saurons qu'il s'agit d'un déplace 'retourné'. Si le répondant dit qu'il a quitté son lieu d'origine et s'est installé dans ce même lieu de refuge, on saura ainsi qu'il s'agit d'un déplace 'réinséré'. C'est ainsi que les superviseurs et les chefs d'équipe pourront trier les familles pour ensuite passer aux interviews 'ménage' ou aux interviews 'déplacé'. A noter que tous ceux qui se révèlent être 'retournés' ou 'réinsérés' seront considérés comme 'Déplacés' pour la prochaine étape d'interviews.

QUESTIONS ET DISCUSSIONS

2. PROFILER LES PDIs, ÇA VEUT DIRE QUOI ?

C'est le processus d'obtenir des informations précises sur les circonstances particulières et les conditions de vie des PDIs, ainsi que leurs communautés hôtes. Ceci n'est pas un camus mais une enquête taillée spécifiquement à ces fins. Ceci dit, c'est aussi important de compter le nombre de PDIs dans l'enquête pour pouvoir extrapoler les chiffres estimatifs pour toute la région ou même l'ensemble de la zone d'étude.

Beaucoup de fois, et en l'occurrence en RCA, les PDIs s'installent dans des familles hôte, soit chez des amis ou chez des membres de famille habitant un endroit plus sûr, où ils peuvent trouver un havre de paix relatif. Dans d'autres cas, les PDIs fuient leur maison habituelle pour trouver refuge dans les champs ou dans la forêt. Ils vivent là, mais ils rentrent souvent dans leurs villages et leurs maisons quand les attaques s'abaissent. Ou ils vivent la plupart du temps dans leurs

maisons et ils fuient dans les champs ou la forêt lors de, ou en anticipation d'une attaque. D'autres fois encore, les PDIs, ayant estimé que les attaques se sont calmées, rentrent chez eux définitivement. Il se peut que les PDIs, estimant que leurs lieux d'origine ne seront jamais assez calmes pour y retourner définitivement, jugent qu'ils seraient plus en sécurité dans la communauté où ils ont pris refuge, ou dans une autre communauté complètement différente, et ils décident de s'y installer.

Nous profilons donc les PDIs en RCA comme suit :

- en famille hôte
- chez soi, fuyant souvent pour se cacher dans la forêt
- dans la forêt, rentrant aussi souvent que possible chez soi
- retournés définitivement chez soi
- réinstallés dans leurs lieux de refuge
- réinstallés ailleurs, ni dans leurs lieux d'origine, ni dans leurs lieux de refuge.

Dans cette enquête nous allons probablement tomber sur un échantillon de chacune de ces catégories de situation des PDIs. C'est même très important de le faire, de manière que l'enquête documente les conditions de vie des PDIs dans chacune de ces situations et en tire des conclusions à la fois spécifiques et générales. Ceci nous permettra d'intervenir avec des projets cibles d'aide humanitaire.

3. TECHNIQUES D'INTERVIEW : ELEMENTS IMPORTANTS D'ENTRAINEMENT POUR LES ENQUETEURS

- ✎ Votre apparence et votre façon de parler sont importantes pour donner de la confiance au répondant. Parlez toujours clairement et lentement, surtout si le répondant est vieux et pourrait être un peu sourd.
- ✎ Si le chef de famille est une femme, demandez lui d'abord si elle préfère répondre seulement à une autre femme, et appelez le chef d'équipe pour y envoyer une enquêtrice.

- ✎ Si la femme du chef de famille veut être présente avec son conjoint pendant l'interview, c'est à encourager. Donnez-lui aussi l'opportunité de répondre ou d'ajouter ses réponses à celles de son conjoint, et donnez-leur l'opportunité de se consulter avant de vous donner une réponse.

4. INTRODUISEZ-VOUS

"Bonjour. Je m'appelle Je fais une étude sur des personnes qui vivent ici. Je voudrais apprendre plus de détails de votre manière de vivre, de vos souvenirs et de vos projections de l'avenir pour vous et votre famille. Il n'y a pas de réponse 'correcte' ou 'incorrecte' à mes questions. Vous n'êtes pas obligé d'y répondre, mais nous pourrions apprendre beaucoup sur votre manière de vivre et nous orientez plus précisément sur votre situation, si vous les répondez aussi franchement et honnêtement que possible. Tout ce que vous nous dites sera gardé en sécurité et en confidentialité. Votre nom et les noms des membres de votre famille ne paraîtront nulle part. Je ne peux vous promettre autre chose que mon appréciation pour votre temps.

Cette interview ne devrait pas dépasser les 20 à 30 minutes. Etes-vous disposé à continuer?" Avec l'accord de l'enquêté, on peut procéder à l'interview.

CHAPITRE 1

1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Située sur une superficie de 623.000 kilomètres carrés, la RCA avoisine la République Démocratique du Congo (RDC), la République du Congo, le Cameroun, le Tchad et le Soudan. Selon les projections du RGPH 2003, elle compte en 2007 4.216.664 habitants, dont plus de 60% vivent en milieu rural.

Depuis 1996, elle est confrontée à une série de crises militaro-politiques presque ininterrompue, qui a entraîné d'énormes pertes en vie humaines, affaibli le système de production des ménages et provoqué leur dislocation. Malgré la mise en place d'un régime démocratique suite aux élections multipartites libres en 2004 et 2005 devant favoriser la réconciliation et l'unité nationale, la situation sociopolitique continue de se dégrader avec l'émergence des groupes rebelles dans le nord du pays qui affrontent régulièrement les forces armées nationales. Cette partie qui comprend les préfectures de l'Ouham, Ouham-Pendé, Nana-Grébizi, Bamingui-Bangoran et Vakaga fait frontière avec le Tchad et le Soudan (principalement le Darfour) et concentre à elle seule plus de 26% de la population centrafricaine.

L'impact direct de cette crise politique que traverse le pays est la « prise en otage » de la population civile. Celle-ci est prise entre les feux croisés des différentes parties en conflit : les différents mouvements rebelles (APRD, UFDR, FDRC) qui affrontent les forces armées centrafricaines. Ainsi, en tentant de prendre ou de garder le contrôle des zones pour plusieurs motifs (poids pour les négociations, contrôle des productions illicites, contrôle des zones ou couloirs géostratégiques, etc.), les parties en conflit cherchent à contrôler de façons différentes les populations des zones concernées. Les enjeux du conflit se sont traduits malheureusement par une série d'impacts directs sur les populations, particulièrement celles les plus vulnérables que sont les personnes âgées, les femmes et les enfants.

D'une part, ces conflits ont eu pour conséquences les intimidations, les menaces ou même les séquestrations, les homicides, les massacres, les déplacements massifs et forcés des personnes (femmes et filles enceintes ou allaitantes, les enfants de moins de cinq ans, des enfants en âges scolarisables, des vieillards, des handicapés physiques etc.)¹; d'autre part, ils ont précarisé les conditions de vie des populations civiles en fuite par la destruction des logements, du bétail et d'autres biens de première nécessité.

Contrairement à d'autres pays où les PDI sont organisées dans des camps où vivent dans des familles d'accueil, en République Centrafricaine, la situation se présente autrement. Dans la plupart des cas observés, les individus sont dispersés dans les campements de culture sans un minimum de protection et quelques uns vivent dans des familles d'accueil. Les rapports de mission des ONG locales ou internationales (COOPI, IRC) et des agences du SNU (UNICEF, PAM, OCHA et HCR) dans ces zones de conflits montrent que les déplacés internes vivent dans un dénuement extrême au point que leur survie même est menacée. Elles sont privées d'eau potable, d'alimentation saine, de logement décent, d'habillement, de services de santé de qualité (elles se soignent le plus souvent avec des feuilles, des racines et d'écorces). Du fait de la pression résultant du regroupement anarchique, les PDI sont exposées aux maladies contagieuses, aux viols et grossesses non désirées et précoces (en ce qui concerne les femmes et les jeunes filles) avec pour conséquences majeures les IST, y compris le VIH/SIDA. Par ailleurs, les enfants en fuite ont arrêté de fréquenter l'école suite au manque d'enseignants et aux pillages/destructions des documents et matériels didactiques.

Les données disponibles à l'heure actuelle, même si elles donnent quelques informations sur les besoins spécifiques des PDI en termes de santé, d'éducation, d'alimentation et de protection ; sont non seulement limitées à quelques sous-préfectures (Paoua, Markounda,

¹ Ces déplacements sont estimés par OCHA à plus de 230.000 personnes en 2007

Kaga-Bandoro et Birao) mais fournissent peu d'informations fiables sur l'effectif des personnes déplacées internes, leurs profils sociodémographiques, leurs conditions de vie, etc.

C'est ce contexte qui amène les agences du SNU à réaliser une étude afin d'avoir une meilleure connaissance des PDI, de leurs besoins réels et de formuler des stratégies d'intervention concertées et coordonnées pour améliorer leurs conditions de vie et éventuellement envisager leur retour.

L'étude sur les conditions de vie des personnes déplacées et des familles d'accueil est de ce fait un outil stratégique dont les recommandations programmatiques devraient, dès que possible, permettre la mobilisation des ressources auprès de la Communauté Internationale. Cette étude servira également d'instrument de plaidoyer auprès des autorités pour le rétablissement de la paix dans cette partie du territoire national, condition sine qua non d'un développement harmonieux de la RCA.

1.2 OBJECTIFS

1.2.1 Objectif principal

L'étude vise à mettre à la disposition du Gouvernement centrafricain et des agences internationales une base de données fiable sur les personnes déplacées internes pour un meilleur ciblage des interventions en leur faveur.

1.2.2 Objectifs spécifiques

- Estimer l'effectif des personnes déplacées internes, notamment les femmes en âge de procréer, les enfants de moins de 5 ans, les enfants scolarisables, les personnes du 3ème âge et les handicapés physiques);
- Estimer la proportion des PDIs dans la population centrafricaine;
- Déterminer les caractéristiques sociodémographiques (structure par âge et sexe, niveau d'instruction, occupation, etc.) des personnes déplacées internes;

-
- Evaluer leurs conditions de vie ainsi que celles des familles d'accueil ;
 - Identifier leurs besoins spécifiques en termes d'alimentation, de santé, de scolarisation des enfants ;
 - Identifier les perceptions des PDI par rapport aux perspectives de leur retour ou de leur réinstallation ailleurs que leur lieu d'origine;
 - Identifier les actions à entreprendre pour la prise en charge effective des PDI.

1.2.3 Résultats attendus

La réalisation de l'opération permettra de disposer des informations suivantes :

- volume des personnes déplacées, leur répartition en fonction de certaines caractéristiques sociodémographiques et leur localisation géographique ;
- comparaison socio-économique entre les ménages d'accueil et les ménages qui n'ont pas accueilli des PDIs habitant dans le même environnement ;
- Informations sur les conditions de vie des PDI disponibles ;
- besoins d'assistance humanitaire d'urgence suite à la destruction des infrastructures sociales de base, des biens et équipements des ménages ;
- principaux facteurs de blocage à la réinsertion sociales des personnes déplacées ; et
- une base de données sur les personnes déplacées internes.

1.3 METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Cette étude s'appuie sur la méthodologie d'une enquête par sondage stratifiée à deux degrés. Les outils de collecte comportent une fiche de dénombrement, un questionnaire ménage et un questionnaire individuel des personnes déplacées âgées de 12 ans ou plus.

La fiche de dénombrement sert à dénombrer tous les ménages de chaque Aire de Dénombrement échantillon. La liste de ménages ainsi obtenue servira de base de sondage pour le tirage de 40

ménages échantillon à enquêter dans chaque AD, dont 20 ménages ordinaires c'est-à-dire ne contenant pas de personne déplacée et 20 ménages contenant au moins une personne déplacée. La fiche de dénombrement est un élément fondamental pour l'enquête, les informations qu'elle contient serviront de base pour l'estimation de l'effectif des PDI pour la zone d'étude et donner les premiers résultats pour « profiler » les PDI. C'est pourquoi il est envisagé de faire saisir la fiche de dénombrement des ménages. Vous devez prendre soin de ce document.

Au premier type de questionnaire «ménage», il sera administré le questionnaire ménage comprenant l'identification, les caractéristiques sociodémographiques l'éducation et la santé des membres du ménage, les caractéristiques et commodités du logement principal, les équipements du ménage, les conditions de vie des personnes déplacées internes (PDI) et des familles d'accueil. A la seconde catégorie (ménage où vit des personnes déplacées), en plus du questionnaire ménage, il sera administré le «questionnaire individuel des personnes déplacées» adressé à chaque déplacé de 12 ans ou plus du ménage. Ces outils de collecte seront étudiés plus en détail dans le manuel de l'agent enquêteur.

1.4 NIVEAUX D'ANALYSE

Les résultats de l'Enquête sur les conditions de vie des Personnes Déplacées Internes et des Familles d'Accueil en République Centrafricaine en 2007 seront produits par préfecture, sous-préfecture et par milieu de résidence .

1.5 POPULATION CIBLE

La population cible peut s'identifier en trois groupes :

- les personnes qui ne se sont jamais déplacées
- les personnes qui se sont déplacées au moins une fois et qui sont revenus sur leur site
- les personnes déplacés dans ces sites.

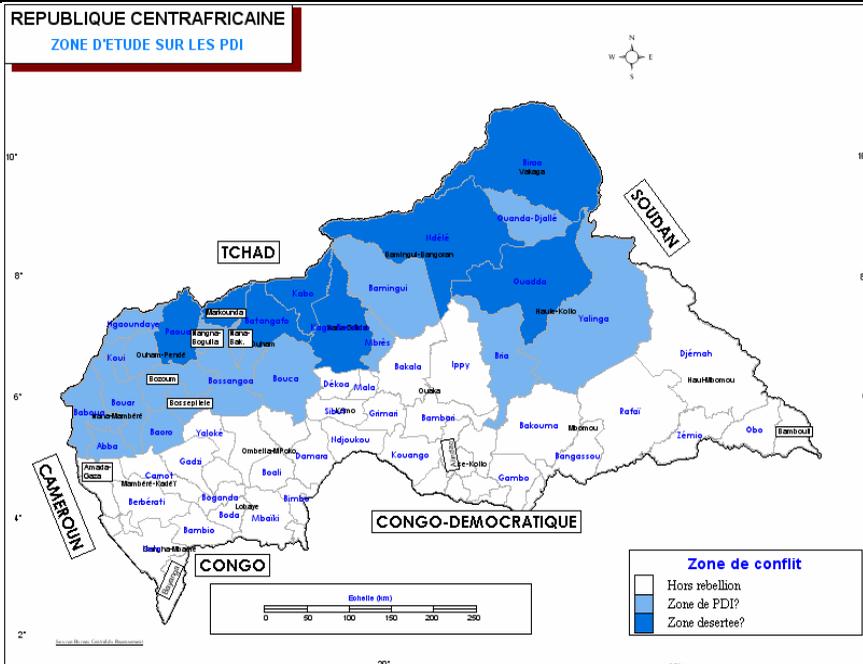
La population cible de cette enquête sera composée de toutes les personnes des ménages échantillons pour le premier questionnaire ménage. Les informations sur les membres de ménage seront recueillies auprès des chefs de ménage ou toute autre personne adulte bien indiquée du ménage échantillon. Les Personnes Déplacées Internes de 12 ans et plus des Familles d'Accueil seront concernés par le second questionnaire destiné à celles-ci.

1.6 BASE DE SONDAGE

La base de sondage est constituée de la liste des Aires de Dénombrement (AD) issues de la cartographie du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1999 – 2000 actualisée en 2003 suite au dénombrement du RGPH. Les AD sont des unités aérolaires idéales retenues comme unités primaires (UP) de sondage et dont la taille est en moyenne de 600 à 1000 habitants en milieu rural et de 800 à 1200 habitants en milieu urbain.

1.7 STRATIFICATION

La zone d'étude sur les personnes déplacées internes et les familles d'accueil est limitée à la partie Nord-Est de la RCA notamment les sept (7) préfectures affectées par les récents conflits militaires politiques (cf. carte ci-dessous). Il est à noter que les zones de vives tensions sont particulièrement localisées dans les sous-préfectures de Paoua (Ouham-Pendé), Markounda, Batangafo, Kabo (Ouham), Ndélé (Bamingui-Bangoran), Ouadda, Sam-Ouandja (Haute-Kotto), Birao (Vakaga) et la Commune de Ouandago (Nana-Grébizi).



1.8 ECHANTILLONNAGE

Deux degrés de sondage vont être appliqués pour l'enquête sur les Conditions de vie. Au premier degré, les unités primaires sont les AD de la cartographie du RGPH 1999- 2000 qui ont été actualisées en 2003. Au second degré, les unités secondaires sont les ménages qui sont dénombrés dans les AD échantillons.

1.9. TIRAGE DES UNITES PRIMAIRES ECHANTILLONS: LES AIRES DE DENOMBREMENT

Le tirage des AD échantillons a été fait indépendamment dans chaque strate par la méthode de tirage systématique avec probabilité proportionnelle à la taille (nombre d'habitants contenus dans l'AD). Chaque AD échantillon a une probabilité connue à l'avance d'appartenir aux AD-échantillons. Il vous est formellement interdit de remplacer une AD pour une raison quelconque.

1.10 FICHE DE DENOMBREMENT DES MENAGES

La fiche de dénombrement des ménages est, au même titre que les questionnaires ménage et déplacé, un outil de collecte des données sur le terrain. Les informations collectées à partir de la fiche de dénombrement des ménages serviront pour le tirage des ménages échantillon dans chaque grappe. Vous devez en prendre soin.

La fiche de dénombrement des ménages est composée de 10 colonnes :

- ❖ Le numéro du ménage dans le Bâtiment
- ❖ Les nom et prénoms du chef de ménage
- ❖ Le sexe du Chef de ménage
- ❖ La taille du ménage (nombre total de personnes vivant dans le ménage)
- ❖ Le nombre total de déplacés de Retour depuis la crise militaro-politique de 2002 à ce jour
- ❖ Le nombre total de déplacés Accueillis par le ménage depuis la crise militaro-politique de 2002 à ce jour
- ❖ Le nombre total de déplacés Actuellement présent dans le ménage
- ❖ Le chef de ménage est-il un déplacé ou a-t-il été déplacé depuis la crise militaro-politique de 2002. Encerclez la bonne réponse (OUI: déplacé ou Non: Non Déplacé).
- ❖ Administration du questionnaire ménage pour le ménage sélectionné après tirage du ménage-échantillon : L'éligibilité du ménage aux questionnaires sera connue à l'issue d'un tirage aléatoire.
- ❖ Inscrivez vos observations. Ces observations peuvent concerner les logements vides sans ménage, les logements abandonnés par les ménages ou les logements de ménage détruits.

La numérotation des ménages constitue votre premier contact avec les personnes à enquêter. Aussi, devez-vous gagner la sympathie et la confiance des membres du ménage dès cette phase. Pour cela,

vous devez vous présenter correctement au chef de ménage. A la fin de la numérotation, n'oubliez pas de remercier les membres du ménage.

1.11 DENOMBREMENT DES MENAGES

Il vous est remis un certain nombre d'AD échantillon avec un certain nombre de critères notamment des cartes des communes et les plans des centres urbains qui vous aideront à les identifier sur le terrain. Après la reconnaissance des contours de l'AD, vous devez dénombrer systématiquement tous les ménages (y compris les ménages isolés) à l'intérieur de l'AD. Cela permet de dresser la liste des ménages qui se sont déplacés et ceux qui ne se sont pas déplacés. Il est important de vous rassurer que le ménage que vous dénombrez soit présent ou n'a pas effectué un déplacement qui risque de dépasser la durée de votre séjour dans l'AD.

En effectuant le dénombrement, on se déplace en serpentín à l'intérieur de l'AD (c'est-à-dire en suivant une ligne brisée). Pour ce faire, deux cas de figures peuvent se présenter :

a) En milieu urbain ou en zone rurale concentrée

Une fois la reconnaissance faite, choisissez un point à partir duquel vous devriez dénombrer les ménages. Dans le cas où l'AD est constituée de plusieurs îlots ou à cheval sur deux quartiers/villages (fig. b), travaillez d'abord le premier îlot/localité et ainsi de suite.

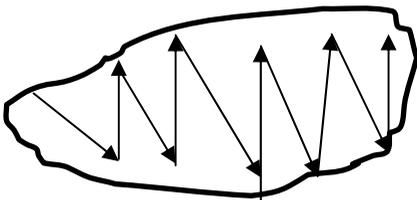


Figure a.

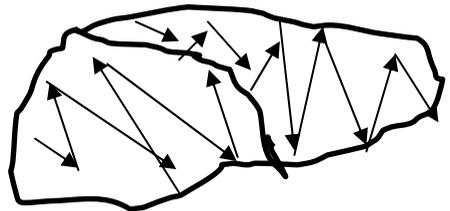


Figure b.

b) En milieu rural ou en zone dispersée

Dans le cas des villages situés d'un seul côté d'une voie routière par exemple, le problème ne se pose pas. Car, il suffit de suivre l'instruction en figure a. Cependant, s'il s'agit des localités situées de part et d'autre d'une voie (fig.c), vous devez respecter la méthodologie qui vous demande d'évoluer toujours en serpent. Toutefois, si une partie ou les deux parties de l'AD se trouvent très en profondeur (fig.d), vous pouvez travailler d'abord un côté de la voie ensuite l'autre. Le chef d'équipe organisera le travail de sorte que la méthodologie ainsi décrite soit respectée.

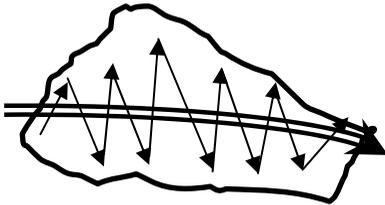


Figure c.

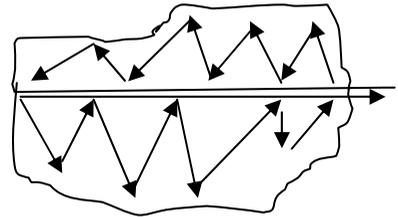


Figure d.

1.12 SELECTION DES MENAGES ECHANTILLON

A l'intérieur de chaque AD, les ménages seront sélectionnés au hasard après avoir dénombré tous les ménages de l'AD. Lors du dénombrement de l'AD par les agents sous sa responsabilité, en raison du temps relativement court entre la fin du dénombrement et le début des interviews (moins d'une demi journée), le chef d'équipe devra établir deux listes des ménages : une dans laquelle sont classés les ménages de non déplacés et une autre des ménages de déplacés. Un tirage aléatoire de 20 ménages déplacés et un autre de 20 ménages non déplacés seront faits séparément à partir des deux listes constituées précédemment.

C'est auprès de ces ménages tirés que seront administrés les deux types de questionnaires (questionnaire ménage et questionnaire individuel des personnes déplacées) par interview directe.

CHAPITRE II

2.1 ROLE DU CHEF D'EQUIPE

Le chef d'équipe est le responsable de l'équipe sur le terrain. C'est lui qui est chargé de veiller au bon déroulement des opérations. Il contrôle le travail des enquêteurs/enquêtrices et du chauffeur. Il organise le déplacement entre les zones concernées par l'enquête et assure la liaison avec l'équipe de coordination au niveau de l'UNFPA.

2.1.1 Rapport avec les équipes de supervision

Le chef d'équipe est le relais entre les superviseurs et l'équipe de terrain. Deux équipes de superviseurs assureront une supervision rapprochée et intense pour assurer le bon déroulement des travaux. Les chefs d'équipe ont l'obligation d'informer les superviseurs (pendant les missions de supervision ou de ramassage des questionnaires) de l'état d'avancement des travaux et des difficultés rencontrées. Ils sont chargés de transmettre les instructions de la coordination aux enquêteurs, de résoudre dans la mesure du possible les difficultés rencontrées et d'assurer la bonne conservation des questionnaires remplis à Bangui.

2.1.2 Rapport avec les agents

- ✎ Les agents et le chauffeur sont placés sous votre responsabilité. Ils doivent suivre vos instructions. Vous aurez à leur fournir le matériel nécessaire pour l'équipe. C'est vous qui devez sélectionner les ménages échantillon, désignez les ménages à enquêter, et contrôler les questionnaires remplis.
- ✎ Vous organiserez le travail de l'équipe et ses déplacements en fonction du calendrier établi par la coordination. Rappelerez-vous que le travail sur le terrain est prévu pour une période bien déterminée. Pour respecter ce délai, une équipe doit enquêter en moyenne 40 ménages par jour. Vous évalueriez : la qualité du travail de chaque agent, leur assiduité et leur comportement.

Votre rôle primordial est de vérifier que les données collectées sont de bonnes qualités.

- ✎ Vous veillerez également sur la conduite et l'entretien du véhicule par le chauffeur. Celui-ci est le seul habilité à conduire le véhicule qui vous est affecté et personne d'autre. Tout déplacement du véhicule devra être effectué avec votre autorisation préalable. La gestion des bons de carburant vous incombe entièrement. Rassurez-vous qu'il y ait suffisamment de carburant dans le véhicule avant le déplacement dans une zone éloignée du milieu rural.
- ✎ Vous devez veiller à ce que les agents soient correctement logés.
- ✎ Vous devez éviter de donner une image de mauvaise entente entre les agents et devant les ménages. Ce comportement risque de porter préjudice quant à la confiance que les ménages donnent à l'agent. Vous devez garder vos remarques après l'interview quand vous serez seul avec l'agent. N'oubliez pas d'organiser des séances de réunions périodiques pour traiter à l'amiable tout problème qui pourrait surgir entre les membres de l'équipe.
- ✎ Vous êtes garant de la sécurité des autres membres de l'équipe. En cela vous devez éviter de divulguer les résultats de l'enquête à une tierce personne, ni indiquer ou préciser la localisation géographique des ménages voire des personnes déplacées.

CHAPITRE III

3.1 LES TACHES DU CHEF D'EQUIPE

3.1.1 Installation dans la zone d'enquête

Dès votre arrivée dans **la zone d'enquête**, toute l'équipe selon le cas doit se présenter aux autorités locales (Préfets, Sous-Préfet, Président de Délégation spéciale, Commandant de Brigade, Chefs de village, quartier). Vous devez leur présenter l'ordre de mission, le message porté, expliquer les objectifs de l'enquête et la méthodologie de travail dans la zone. Vous devez dire clairement que l'enquête sur les conditions de vie des Personnes Déplacées Internes (PDIs) et des Familles d'Accueil vise à :

- contribuer à la recherche de solutions durables en vue de faire face à la situation des Personnes Déplacées Internes (PDIs) et des familles d'accueil par la mise à la disposition conjointe du Gouvernement centrafricain et des agences internationales, d'une base de données fiable sur les personnes déplacées internes pour un meilleur ciblage des interventions en leur faveur ;
- mieux cerner les conditions de la vie réelle des personnes déplacées - ainsi que les populations hôtes, de la femme et de l'enfant pour ainsi améliorer les outils de planification et de prise de décisions socio-économiques ;

Vous préciserez par ailleurs que :

- les localités et les villages ont été sélectionnés au hasard. Il en sera de même des informations collectées auprès des ménages qui resteront confidentielles et ne seront pas utilisées à des fins judiciaires ;
- l'enquête durera au maximum DEUX (2) jours dans le village/quartier et les informations sociodémographiques sur tous les membres de ménages sélectionnés ainsi que les membres des ménages déplacés âgés de plus de 12 ans, seront collectées.

Vous devez faire une vaste campagne de sensibilisation et de plaidoyer auprès des autorités locales. Sur le terrain, vous devez être méthodique dans l'organisation du travail. Cette démarche auprès des autorités locales, notables de la localité vous permet d'obtenir des informations fiables sur les localités. Toutefois, il peut arriver que ces autorités soient absentes de leurs localités lors de votre passage, dans ce cas, adressez-vous à tout autre interlocuteur capable de vous fournir des renseignements justes sur la localité. Ceci vous permet de résoudre des cas d'absence de certains chefs de ménage au moment du balayage des AD, des cas de limites entre deux ou plusieurs localités, etc.

Durant la rencontre, vous devez demander à être accompagné par un notable en vue de reconnaître la limite des Aires de Dénombrement (AD) ; et si possible obtenir des renseignements sur les ménages absents (nom du chef de ménage, taille ou composition du ménage, etc.). Ces informations permettent de juger si ce ménage peut faire partie de l'échantillon ou non.

 **N.B. Il est fréquent que les autorités locales insistent pour que l'enquête couvre la totalité de leur localité. Mais, vous devez vous conformer à la délimitation des Aires de Dénombrement. Pendant la reconnaissance, utilisez les cartes, les plans ou les croquis en présence des autorités locales.**

3.1.2 Traitement des non-réponses

Plusieurs catégories de non réponses peuvent se produire.

a) AD inaccessible

Lors des travaux cartographiques, il a été constaté que certaines localités n'étaient accessibles qu'à pieds, à l'aide des bicyclettes ou des pirogues. Vous ne serez pas, malheureusement, doter de ces outils de travail. Toutefois, au cas où vous seriez confrontés à ce genre de situation, vous devez utiliser le cash mis à votre disposition

pour louer les bicyclettes, mobylettes ou motocyclette afin d'aller couvrir lesdites locales. Il vous est donc interdit de remplacer une AD. Pour les AD où, l'accès est impossible pour raison d'insécurité, vous devez vous rapprocher de l'équipe de coordination pour les conduites à tenir.

b) Ménage absent

Il peut arriver qu'au lendemain de l'opération de dénombrement et du tirage des ménages, qu'un ménage sélectionné soit absent. Dans de telle situation, vous devez vous renseigner pour savoir si cette absence est de courte durée ou non. Si le ménage doit revenir le même jour, vous pourrez l'attendre pour procéder aux interviews. Veillez à ce que l'absence du ménage en question ne perturbe pas le calendrier de l'enquête. Si tel est le cas, continuez l'enquête avec les autres ménages sélectionnés. Ne procédez donc pas à son remplacement mais avisez l'équipe de coordination.

c) Refus d'interview

Lorsqu'un enquêteur est confronté à un problème de refus d'interview de la part d'un enquêté, l'enquêteur cesse l'interview et inscrit le résultat du non-interview à la première page du questionnaire, et il passe au prochain ménage. Il vaut mieux l'abandonner que de le contraindre à répondre, car les informations qu'il donnera ne seront pas fiables. Il en est de même lorsque le ménage abandonne l'enquête en cours d'interview.

3.2 Vérification des questionnaires

Votre tâche principale est de vérifier le travail des enquêteurs de votre équipe. Chaque jour, vous devez vérifier que tous les deux types de questionnaires (ménage et déplacé) ont été correctement remplis en suivant les instructions de remplissage contenues dans le manuel de l'enquêteur. Si les corrections à apporter nécessitent que l'enquêteur retourne auprès du ménage interviewé, alors il devra le faire avant que vous ne quittiez l'AD. Vous devez surtout vérifier que

toutes les personnes déplacées des ménages tirés ont fait effectivement l'objet des questionnaires qui leur sont destinés.

3.3 Observation des interviews

Vous devez accompagner vos enquêteurs auprès des ménages à enquêter pour observer la façon dont ils abordent les ménages et posent les questions. Une fois de plus, ne faites jamais des remarques à la l'enquêteur devant les enquêtés. Vous devez noter toutes vos remarques pour communiquer à l'enquêteur et en discuter avec lui après l'interview et cela en l'absence des enquêtés.

3.4 Contrôle des interviews

Vous devez choisir au hasard le plus souvent dans chaque AD et par enquêteur, 5 à 10 ménages déjà interviewés pour vérifier l'exactitude des informations recueillies. Lorsque vous arrivez dans le ménage, vous devez bien expliquer que vous ne recommencez pas l'enquête mais qu'il est de votre devoir de vérifier la qualité du travail de vos enquêteurs. Vous demandez d'abord quel a été le comportement de votre agent et vous reposerez certaines questions. N'hésitez pas de renvoyer les enquêteurs dans les ménages pour compléter les informations manquantes. N'oubliez pas qu'on fera recours à tout moment aux enquêteurs et même les chauffeurs sur la liste d'attente. A la fin de chaque contrôle, vous devez mentionner les observations sur le questionnaire et dans votre rapport sur le déroulement de l'enquête dans l'AD.

3.5 Autres dispositions

- ✎ A la fin de l'enquête dans une AD, vous devez vous assurer que les enquêteurs n'ont laissé aucune dette derrière eux.
- ✎ Vous devez vérifier que le chauffeur remplit régulièrement et correctement son carnet de bord, veille à l'entretien du véhicule (vidange, remplacement du filtre, pneu, liquide frein, huile) et autres matériels d'enquête ;

- ✎ Avant de quitter la zone, vous devez vous assurer que vous n'avez rien oublié ;
- ✎ Vous devez être vigilant pour éviter des cas de vol d'argent, des documents et matériels de l'enquête.